

**FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION**

WWW.SUDEDUCATION.ORG  
FEDE@SUDEDUCATION.ORG



Paris, le 17 janvier 2025

## RÉFORME DES RETRAITES : ABROGATION IMMÉDIATE !

Près de deux ans après le passage en force d'Elisabeth Borne pour imposer la réforme des retraites, celle-ci est toujours au premier plan de la contestation sociale.

La réforme des retraites a été largement combattue par l'ensemble de la population à l'appel d'une intersyndicale unanime et unie. Impopulaire dans l'opinion, rejetée par les travailleuses et travailleurs qui ont participé à des journées de grève massive, combattue dans la rue par des millions de manifestant·es, imposée à la représentation nationale, cette réforme des retraites est particulièrement injuste puisqu'elle recule l'âge de départ à la retraite et aggrave les inégalités. Les personnels de l'Éducation nationale et des universités restent fondamentalement opposés à cette réforme et certain·es ont commencé à payer le prix de cette injustice.

Les échecs du camp macroniste aux élections européennes puis aux élections législatives résultent du rejet de la réforme des retraites et de la politique du Président et de son gouvernement. Le Premier ministre, François Bayrou, a annoncé dans son discours de politique générale son intention de rediscuter avec les organisations patronales et syndicales de cette réforme qui continuerait de s'appliquer. Néanmoins, il n'avance sur aucune mesure de justice sociale pour financer une éventuelle abrogation de la réforme des retraites. Au contraire, SUD éducation craint que cette pseudo-concertation aboutisse à une nouvelle contre-réforme qui dégraderait encore les droits des personnels.

**Pour SUD éducation, l'abrogation de la réforme des retraites est un préalable indispensable à toute ouverture de négociations sur un meilleur financement par le patronat et l'amélioration du régime de retraites par répartition.**

**La bataille des retraites est loin d'être finie, SUD éducation, au sein de l'union syndicale Solidaires, mobilise tous ses moyens d'action pour gagner :**

- l'abrogation de la réforme des retraites,

- la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote,
- 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité,
- pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros,
- l'intégration des retraites complémentaires dans le régime de base des retraites.